

# CONTRAT DE LICENCE DE L'UTILISATEUR FINAL HONEYWELL

(En date du 11 décembre 2024)

**AVIS IMPORTANT, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT.** Le présent Contrat de licence d'utilisateur final (« **EULA** » ou « **Contrat** ») est un accord juridique entre l'entité commerciale utilisant le Logiciel (« **Utilisateur** ») et Honeywell International Inc. (« **Honeywell** ») (collectivement, les « **Parties** » et chacune une « **Partie** »), qui définit les droits et obligations régissant l'utilisation de ce logiciel et de toute application mobile associée (« **Application mobile**»), y compris toute mise à jour de celui-ci (collectivement, le « **Logiciel** ») et la documentation associée (« **Documentation** »). Le présent EULA prévaut sur toutes autres conditions générales, documents ou accords entre les Parties uniquement en relation avec le Logiciel.

**EN TÉLÉCHARGEANT, EN CLIQUANT SUR « ACCEPTER » ET/OU EN UTILISANT LE LOGICIEL ET LA DOCUMENTATION, VOUS, EN TANT QUE PERSONNE INSTALLANT CE LOGICIEL AU NOM DE L'UTILISATEUR, DÉCLAREZ : (1) QUE VOUS AVEZ LU LE PRÉSENT EULA ET (2) QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR D'ACCEPTER LES TERMES DU PRÉSENT EULA AU NOM DE L'UTILISATEUR. SI VOUS N'AVEZ PAS L'AUTORITÉ DE CONCLURE LE PRÉSENT EULA AU NOM DE L'UTILISATEUR OU SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS SES CONDITIONS, NE CLIQUEZ PAS SUR « ACCEPTER » ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL OU LA DOCUMENTATION.**

- Droits de licence.** Sous réserve des conditions générales du présent EULA et du paiement des frais applicables, Honeywell accorde par la présente un droit et une licence limités, révocables, non exclusifs, non cessibles, non transférables et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour utiliser le Logiciel sous forme de code objet, et toute Documentation connexe pour ce Logiciel uniquement : (i) sous la forme mise à disposition par Honeywell et conformément à la Documentation ; (ii) à des fins commerciales internes de l'Utilisateur, y compris, par exemple, l'utilisation par les employés autorisés, les entités liées, les sous-traitants ou les représentants de l'Utilisateur qui ont été informés et acceptent de se conformer aux conditions du présent EULA (« **Utilisateurs finaux autorisés** ») ; et (iii) conformément à toute limitation expresse du nombre d'utilisateurs finaux autorisés, de comptes, d'actifs, de sites ou d'autres mesures d'utilisation énoncées dans la documentation ou tout accord écrit avec Honeywell ou un concédant de licence autorisé (collectivement, les « **droits d'utilisation du logiciel** »). À la résiliation ou à l'expiration de la commande, de la durée de la licence d'abonnement et/ou du présent EULA, la licence de l'Utilisateur sur le Logiciel et la Documentation prend fin immédiatement et l'Utilisateur cessera d'utiliser le Logiciel et la Documentation et renverra, détruira ou supprimera, selon les instructions d'Honeywell, toutes les copies du Logiciel et des clés associées. L'Utilisateur est responsable du respect du présent EULA par ses Utilisateurs finaux autorisés.
- Utilisation acceptable.** Sauf autorisation expresse écrite d'Honeywell, l'Utilisateur s'engage à ne pas (et n'autorisera pas, n'encouragera pas ou ne coopérera pas avec un tiers pour) : (a) copier (sauf à des fins de sauvegarde), modifier, sous-licencier, louer, prêter, multipropriété, utiliser dans le cadre de l'exploitation d'un bureau de services, vendre, distribuer, divulguer, publier, céder, accorder une sûreté sur, grever ou transférer le Logiciel ou tout droit de licence de quelque manière que ce soit ; (b) utiliser le Logiciel d'une manière incompatible avec les Droits d'utilisation du Logiciel ; (c) créer des œuvres dérivées ou séparer les composants du Logiciel ; (d) saisir, télécharger, transmettre ou fournir de toute autre manière au Logiciel ou par son intermédiaire des informations, des documents ou des codes illicites, préjudiciables ou malveillants ; (e) effectuer, publier ou publier des évaluations de pénétration ou de vulnérabilité, des benchmarks ou d'autres comparaisons du Logiciel ; (f) créer, comparer ou recueillir des informations à partir du Logiciel pour une offre concurrentielle ; (g) traduire, désosser, décompiler, recompiler, mettre à jour ou modifier tout ou partie du Logiciel ; (h) divulguer à un tiers les clés ou les informations de connexion nécessaires à l'utilisation du Logiciel, contourner la gestion des licences, les dispositifs de sécurité, les journaux d'accès ou toute autre mesure de protection logicielle du Logiciel, modifier, altérer ou désassembler les clés, ou fusionner le Logiciel dans tout autre logiciel ; (i) modifier ou supprimer tout avis ou légende de droits de propriété sur ou dans le Logiciel ; (j) autoriser toute utilisation du Logiciel par un tiers ou une entité non autorisée, y compris des sous-traitants ; (k) utiliser Honeywell AI (tel que défini ci-dessous) ou des données, textes, contenus, sons, vidéos, codes logiciels, images, matériels, informations, communications et autres résultats, actions ou résultats générés par l'utilisation de Honeywell AI (« **Extrants** ») pour toute utilisation de Honeywell AI qui pourrait ou a pour effet de : (i) avoir un impact significatif et négatif sur les opérations ou la réputation d'Honeywell ; (ii) avoir un impact significatif et négatif sur la protection de la propriété intellectuelle ou la sécurité ou la confidentialité des données ; (iii) avoir un impact sur le travail et la vie des employés, des utilisateurs, des partenaires, des clients et des membres du public de l'utilisateur ; ou (iv) présenter des risques juridiques, de conformité ou d'entreprise nouveaux ou importants, y compris des systèmes d'IA à haut risque, qui présentent un risque significatif d'atteinte à la santé, à la sécurité ou aux droits fondamentaux des personnes tels que définis en vertu de la législation européenne sur l'IA (telle que définie à l'article 9 ci-dessous) (« **Utilisation à haut risque** ») ou désigne toute utilisation de Honeywell AI qui : (i) pourrait avoir ou a effectivement un effet sur l'accès d'un individu à l'emploi ou d'une manière qui pourrait affecter les droits d'une personne en vertu des lois applicables en matière d'IA (telles que définies à l'article 9 ci-dessous) ; (ii) pourrait conduire ou causer des préjugés ou de la discrimination ; ou (iii) conduire à des erreurs, des omissions ou d'autres risques susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité, les droits fondamentaux des personnes physiques ou d'affecter la sécurité de biens corporels ou physiques, y compris les utilisations interdites telles que définies par la législation de l'UE sur l'IA (« **Utilisation à risque inacceptable** ») ; (l) utiliser l'IA d'Honeywell pour prendre des décisions automatisées susceptibles d'avoir un impact préjudiciable sur les droits individuels sans supervision humaine appropriée ; (m) distribuer ou utiliser Honeywell AI de quelque manière que ce soit, sauf dans les cas prévus par le présent EULA ; (n) apporter des modifications ou créer de toute autre manière des œuvres dérivées ou des améliorations de l'IA Honeywell ; nonobstant ce qui précède, ces œuvres non autorisées et tous les droits de propriété intellectuelle y afférents seront réputés être la propriété unique et exclusive d'Honeywell ; (o) contourner ou

interférer avec les protections techniques, la sécurité ou le fonctionnement de l'IA Honeywell ; (p) faire valoir, ou autoriser, assister ou encourager un tiers à faire valoir contre Honeywell ou toute société affiliée, client, fournisseur, partenaire commercial ou concédant de licence Honeywell, toute violation de brevet ou autre réclamation pour violation de la propriété intellectuelle concernant l'IA Honeywell ; (q) copier, créer, offrir, former ou vendre tout système, produit, service ou offre d'IA concurrent avec des fonctionnalités identiques ou similaires pendant la durée du présent EULA ; (r) accéder à Honeywell AI ou l'utiliser d'une manière qui enfreint les droits de propriété intellectuelle d'autrui ; (s) adopter un comportement susceptible de nuire à Honeywell AI ou à sa valeur marchande ; (t) utiliser Honeywell AI ou Outputs pour générer du contenu qui enfreint ou promeut la violence, les discours de haine ou le harcèlement ; ou insulte ou rabaisse une personne ; génère du contenu sexuellement explicite ou enfreint les politiques réglementaires de sécurité ; (u) induire toute personne en erreur en lui faisant croire que l'IA ou les résultats d'Honeywell sont uniquement générés par l'homme ; (v) conclure un accord qui exige de l'Utilisateur qu'il prenne des mesures qui entrent en conflit avec les termes du présent EULA ; (w) sous-licencier, distribuer ou mettre à disposition de toute autre manière toute partie de Honeywell AI (y compris toute fonctionnalité de Honeywell AI) à un tiers ; (x) utiliser ou mettre à la disposition de tiers tout Résultat sans révéler que le Résultat a été généré à l'aide d'un Système d'IA. Toute violation des restrictions de la présente section constituera une violation substantielle du présent EULA. Le Logiciel peut comporter des mesures visant à empêcher son utilisation non autorisée ou illégale et/ou à signaler à Honeywell les mesures relatives à son utilisation. En outre, l'Utilisateur n'est pas autorisé à ne pas enfreindre les limites d'utilisation ou les contrôles définis par : (a) les Conditions d'utilisation de l'App Store pour les utilisateurs iOS accédant à une application mobile sur un produit Apple, ou (b) les Conditions d'utilisation de Google Play pour les utilisateurs d'Android accédant à une application mobile sur un produit Android. Tel qu'utilisé dans le présent document, « **Honeywell AI** » désigne un système basé sur une machine conçu pour fonctionner avec différents niveaux d'autonomie (y compris la résolution de problèmes et l'exécution de tâches), qui peut faire preuve d'adaptabilité après le déploiement et qui, à des fins explicites ou implicites, déduit, à partir de toute requête, invite, demande ou autre information, contenu ou matériel soumis à ce système dans le but de générer une sortie (« **Données d'entrée IA**») qu'il reçoit, comment générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions susceptibles d'influencer des environnements physiques ou virtuels. Cela inclut les fonctionnalités qui intègrent des modèles ou des outils d'intelligence artificielle mis à la disposition de l'utilisateur par Honeywell.

3. **Accès au compte.** L'Utilisateur reconnaît et accepte que (i) cette licence peut être soumise au paiement des frais pertinents à Honeywell par un entrepreneur général, un distributeur, un revendeur, un intégrateur, un installateur ou une station centrale (chacun, un « **Fournisseur** »), et (ii) Honeywell n'aura aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers l'Utilisateur dans la mesure où l'accès de l'Utilisateur au Logiciel est révoqué en raison du défaut de ce Fournisseur de payer Honeywell pour le Logiciel.
4. **Sécurité du compte.** L'Utilisateur accepte et reconnaît que, dans la mesure applicable, il s'engage à : (i) maintenir une stricte confidentialité sur tous les noms, mots de passe ou autres informations d'identification des Utilisateurs finaux autorisés de l'Utilisateur ; (ii) attribuer des comptes à des personnes uniques et ne pas permettre à d'autres d'utiliser les informations d'identification ou le compte de l'Utilisateur ou de l'Utilisateur final autorisé, y compris le partage entre plusieurs utilisateurs ; et (iii) informer immédiatement Honeywell de toute utilisation non autorisée ou de toute violation de la sécurité ou incident de sécurité lié aux comptes de l'utilisateur ou de l'utilisateur final autorisé ; (iv) ne soumettre que des informations complètes et exactes ; (v) maintenir et mettre à jour rapidement les informations si elles changent ; et (vi) gérer l'accès des utilisateurs. Honeywell peut utiliser des fonctionnalités de gestion des droits (pour empêcher toute utilisation non autorisée). L'Utilisateur est responsable de tous les coûts ou dommages encourus en raison d'une utilisation ou d'un accès non autorisé au Logiciel via les identifiants ou les systèmes du compte des Utilisateurs finaux autorisés de l'Utilisateur.
5. **Licences d'évaluation.** L'accès au Logiciel peut être fourni à l'Utilisateur à des fins de bêta, de démonstration, de test ou d'évaluation (collectivement, les « **Licences d'évaluation** »). Pour toute Licence d'évaluation, la durée est limitée à quatre-vingt-dix (90) jours (la « **Période d'évaluation** »), sauf accord écrit contraire de Honeywell. Les Licences d'évaluation sont limitées spécifiquement à une utilisation à des fins d'évaluation ou de démonstration uniquement, et l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser ce Logiciel dans un environnement de production ou non de test. L'utilisation du Logiciel par l'Utilisateur dans le cadre d'une Licence d'évaluation est fournie en l'état, sans aucune déclaration ou garantie d'aucune sorte, et se fait aux risques et périls de l'Utilisateur. Honeywell n'a aucune obligation de soutenir, de maintenir ou de fournir une assistance concernant les licences d'évaluation. EN AUCUN CAS, HONEYWELL NE SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EN RELATION AVEC UNE LICENCE D'ÉVALUATION OU UNE ÉVALUATION DU LOGICIEL PAR L'UTILISATEUR, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE, STATUTAIRE OU CONSÉCUTIF (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE DE DONNÉES, LES DOMMAGES AUX SYSTÈMES OU À L'ÉQUIPEMENT, OU L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS). NI L'UTILISATEUR NI AUCUN FOURNISSEUR N'A DROIT À UNE DÉFENSE OU À UNE INDEMNISATION POUR LES LICENCES D'ÉVALUATION ACCORDÉES EN VERTU DE LA PRÉSENTE SECTION.
6. **Audit.** L'utilisateur s'engage à tenir des registres complets, à jour et précis documentant l'emplacement, l'accès et l'utilisation du logiciel ou d'autres offres. Pendant la durée du présent EULA et pendant 1 an par la suite (la « **Période d'audit** »), Honeywell peut : (a) exiger de l'Utilisateur qu'il envoie une certification écrite de conformité aux termes et conditions du présent EULA dans un délai de trente (30) jours ; et (b) moyennant un préavis raisonnable, lancer un audit des dossiers et des journaux électroniques de

L'utilisateur afin de vérifier l'accès et l'utilisation par l'utilisateur de tout Logiciel ou autre offre et le respect par l'utilisateur des termes et conditions du présent EULA, étant entendu que tout défaut de délivrance d'un certificat de conformité en temps opportun prolongera la période d'audit et que tout audit initié au cours de la période d'audit peut être autorisé à être achevé après le fin de la période d'audit. L'utilisateur ne peut prendre aucune mesure pour éviter ou contrecarrer l'objectif de ces mesures de vérification et coopérera avec Honeywell pour faciliter l'audit de Honeywell. Si un audit révèle un sous-paiement, si l'utilisateur achète le Logiciel ou d'autres offres directement auprès d'Honeywell, (i) l'utilisateur paiera rapidement à Honeywell les frais sous-payés et les frais de maintenance et d'assistance associés et (ii) Si le sous-paiement représente cinq pour cent (5 %) ou plus des frais payés pour le Logiciel ou une autre offre au cours d'une période de trois (3) mois, L'utilisateur remboursera à Honeywell ses frais d'audit et les dépenses liées à l'audit. Si l'utilisateur achète le Logiciel par l'intermédiaire d'un Fournisseur, l'utilisateur paiera rapidement au Fournisseur les frais sous-payés et les frais de maintenance et d'assistance connexes au profit d'Honeywell.

7. **Mises à jour et support.** Honeywell peut mettre à la disposition de l'utilisateur des mises à jour ou des mises à niveau du logiciel à sa seule discrétion, mais n'a aucune obligation de le faire en vertu du présent contrat et se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires pour des caractéristiques ou des fonctionnalités nouvelles ou améliorées ou d'interrompre tout logiciel. Honeywell se réserve le droit d'apporter des modifications à la conception du Logiciel sans obligation d'apporter des modifications équivalentes à tout Logiciel précédemment fourni à l'utilisateur. L'utilisateur comprend que le fait de ne pas installer une mise à jour ou une mise à niveau du Logiciel (y compris les Applications mobiles) peut entraîner la perte de caractéristiques ou de fonctions du Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, les fonctions de sécurité. Honeywell peut offrir une assistance technique comme convenu par écrit, mais n'a aucune obligation de fournir de tels services et peut y mettre fin à tout moment sans préavis. Si l'utilisateur achète le Logiciel par l'intermédiaire d'un Prestataire, l'utilisateur comprend et accepte de contacter le Fournisseur pour toute assistance technique. L'utilisateur reconnaît que ni Apple (pour les applications mobiles iOS) ni Google (pour les applications mobiles Android) n'ont l'obligation de fournir des services de maintenance ou d'assistance en relation avec le Logiciel. L'utilisateur est seul responsable, et Honeywell n'a aucune responsabilité, pour : (a) la sélection, la sécurisation, l'installation, la configuration, l'accès et l'utilisation du Logiciel, y compris la vérification des résultats obtenus à partir du Logiciel et la prise de mesures appropriées pour prévenir la perte ou le vol des données de l'utilisateur ; (b) l'exploitation, le contrôle et la maintenance de l'équipement, de l'infrastructure et de la connectivité nécessaires à l'utilisation du Logiciel ; et (c) l'application de correctifs, de corrections de bogues, de mises à niveau et de mises à jour du Logiciel ou du matériel de tiers. Honeywell n'est pas responsable des blessures ou des dommages causés à des personnes ou à des biens résultant de l'utilisation du Logiciel. L'utilisateur prendra des précautions, établira des procédures et publiera des avis pour s'assurer que les personnes et les biens ne sont pas endommagés en cas d'erreur, de dysfonctionnement ou de fonctionnement inattendu du Logiciel.
8. **Droits sur les données.** L'utilisateur conserve la propriété et les autres droits sur les données et autres informations que l'utilisateur ou les personnes agissant pour le compte de l'utilisateur mettent à disposition en relation avec, ou qui sont collectées à partir des systèmes, appareils ou équipements de l'utilisateur par le Logiciel (« **Données d'entrée** »). L'utilisateur accorde à Honeywell et à ses sociétés affiliées un droit et une licence non exclusifs, transférables, mondiaux, perpétuels, irrévocables, pouvant faire l'objet d'une sous-licence (à plusieurs niveaux), libres de droits et entièrement libérés pour utiliser les données d'entrée pour développer, exploiter, améliorer et soutenir les produits, services ou offres d'Honeywell. Honeywell peut utiliser les données d'entrée à d'autres fins, à condition qu'elles soient présentées sous une forme anonyme qui n'identifie pas l'utilisateur ou les personnes concernées. L'utilisateur est seul responsable de l'obtention de tous les consentements et autorisations (y compris la fourniture d'avis aux utilisateurs ou aux tiers) et de la satisfaction de toutes les exigences nécessaires pour permettre à Honeywell d'utiliser les données d'entrée. Sauf accord écrit, Honeywell n'archive pas les données d'entrée pour une utilisation future de l'utilisateur. L'utilisateur consent à tout transfert de ses Données d'entrée en dehors de son pays d'origine, à l'exception des Données Personnelles qui sont soumises au Contrat de traitement de données. Les données d'entrée sont des informations confidentielles de l'utilisateur. Tout le savoir-faire et les informations développés par Honeywell et/ou ses sociétés affiliées en analysant les données d'entrée (mais à l'exclusion des données d'entrée elles-mêmes) ainsi que tous les résultats de l'IA d'Honeywell, y compris les logiciels, les modèles, les conceptions, les dessins, les documents, les inventions et le savoir-faire, conçus ou développés en relation avec l'Accord et tous les droits de propriété intellectuelle y afférents, sont la propriété exclusive et exclusive d'Honeywell et constituent des informations confidentielles d'Honeywell. L'utilisateur ne dispose d'aucun droit ou licence sur la propriété intellectuelle ou les inventions fournies par Honeywell, sauf dans les cas accordés dans le présent EULA.
9. **Données d'entrée et de sortie de l'IA.** Honeywell et ses sociétés affiliées et concédants de licence détiennent et conservent tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, sur : (i) le SaaS, l'IA Honeywell et tous les travaux dérivés, modifications et améliorations du SaaS et de l'IA Honeywell ; et (ii) le savoir-faire et les informations (à l'exclusion des Données d'entrée IA et des Données d'entrée) et qui sont développés par Honeywell ou ses sociétés affiliées en analysant les Données d'entrée (y compris les Données d'entrée IA) ou générés via : ou dérivé de, fournissant ou soutenant le SaaS, qu'il soit (a) développé par Honeywell ou ses sociétés affiliées en traitant ou en analysant l'utilisation par l'utilisateur et les Utilisateurs de l'IA Honeywell et/ou des Données d'entrée (y compris les Données d'entrée d'IA) ou (b) généré via ou dérivé de la fourniture ou du soutien de l'IA Honeywell (« **Savoir-faire** »). Le fonctionnement et les performances de l'IA Honeywell sont des informations confidentielles de Honeywell. Sous réserve du respect par l'utilisateur des termes et conditions du présent Contrat (y compris l'utilisation acceptable), Honeywell accorde par la présente à l'utilisateur un droit et une licence limités, non transférables, non exclusifs, révocables et non sous-licenciés d'utiliser le Savoir-faire uniquement à des fins commerciales internes dans le cadre de l'exercice des Droits d'utilisation SaaS. L'utilisateur et les utilisateurs finaux autorisés ne supprimeront, modifieront ou masqueront aucun avis de droit de propriété intellectuelle sur le SaaS. Dans la mesure requise par les lois ou réglementations

applicables concernant l'utilisation des systèmes d'IA, y compris, mais sans s'y limiter, le règlement de l'Union européenne sur l'intelligence artificielle (« **léislation de l'UE sur l'IA** ») (« **lois applicables en matière d'IA** »), et à la demande raisonnable de l'utilisateur, Honeywell fournira des résumés des données utilisées pour former l'IA d'Honeywell.

L'utilisateur conserve tous les droits sur les données d'entrée de l'IA et, bien qu'il ait le droit d'utiliser les sorties générées par l'IA d'Honeywell, les sorties sont la propriété d'Honeywell. L'utilisateur est seul responsable de s'assurer que tous les Extraits sont vérifiés et validés, qu'ils sont adaptés à l'objectif de l'utilisateur et qu'ils sont conformes aux Lois applicables avant leur utilisation. Dans la mesure où les lois applicables en matière d'IA exigent certaines clauses de non-responsabilité ou divulgations, l'utilisateur accepte de se conformer à une telle exigence conformément à son utilisation de l'IA Honeywell. De plus, en raison de la nature d'un système d'IA, la sortie peut ne pas être unique à l'ensemble des utilisateurs et l'IA d'Honeywell peut générer ou renvoyer la même sortie ou une sortie similaire à d'autres clients, à Honeywell ou à un tiers. Si l'utilisateur fournit à Honeywell un avis écrit ou décide autrement que l'utilisateur ne souhaite plus utiliser Honeywell AI, Honeywell n'est pas tenu de conserver les données d'entrée ou les sorties d'IA utilisées ou autrement traitées en relation avec l'IA Honeywell.

**10. Commentaires des utilisateurs.** L'utilisateur peut volontairement fournir des commentaires, des suggestions, des demandes d'amélioration ou de modification, des recommandations, des propositions, des idées et d'autres commentaires relatifs à l'IA d'Honeywell ou autrement (collectivement, les « **commentaires** »). Par la présente, l'utilisateur cède à Honeywell (et doit faire en sorte que ses employés, sous-traitants et agents cèdent à Honeywell) tous les droits, titres et intérêts sur, et Honeywell est libre d'utiliser, sans aucune attribution ou compensation à quiconque, tout Commentaire et droits de propriété intellectuelle contenus dans le Commentaire, à quelque fin que ce soit, que le Commentaire ait été fourni ou non à la demande de Honeywell. Honeywell n'est pas tenu de garder les commentaires confidentiels, de payer une compensation pour les commentaires, de mettre en œuvre ou d'utiliser les commentaires, ou de répondre à des commentaires.

#### **11. Confidentialité des données.**

- a. « **Lois applicables en matière de confidentialité des données** » désigne les lois ou réglementations applicables en matière de protection des données, de confidentialité, de notification des violations ou de sécurité des données. « **Responsable du traitement des données** » désigne une Partie qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des Données à caractère personnel (tel que ce terme ou des variantes similaires peuvent être définis dans les Lois applicables en matière de confidentialité des données). « **Données Personnelles** » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable ou, tel que ce terme ou des variantes similaires peuvent être autrement définis dans les Lois applicables en matière de confidentialité des données. Les Données Personnelles comprennent (i) les données de relation concernant les individus fournies par une partie à l'autre pour gérer la relation entre les parties, et (ii) les données d'utilisation personnellement identifiables mises à la disposition de Honeywell par l'utilisateur en relation avec l'utilisation du logiciel dans le but de fournir, d'améliorer ou de développer les produits et services Honeywell.
- b. Chaque partie traitera les Données Personnelles de l'autre en tant que Responsable du traitement de données indépendant conformément aux lois applicables en matière de confidentialité des données. Chaque Partie déclare qu'elle dispose de tous les droits et autorisations de transférer des Données Personnelles à l'autre Partie (y compris en fournissant un préavis).
- c. Dans la mesure requise par les Lois applicables en matière de confidentialité des données, chaque Partie accepte d'être liée par les termes des Clauses contractuelles types pour le transfert de Données Personnelles vers des pays tiers conformément au Règlement (UE) 2016/679 (y compris les dispositions du Module 1) et à l'Addendum sur le transfert international de données du Royaume-Uni aux Clauses contractuelles types de la Commission européenne établi en vertu de l'article 119A(i) de la Loi sur la protection des données de 2018 du Royaume-Uni (« CCT du Responsable du traitement ») en sa qualité de « données exportateur » ou « importateur de données », selon le cas, et tels que ces termes y sont définis. Les CCT du Responsable du traitement seront réputées avoir été signées par chaque Partie et sont incorporées par référence dans l'intégralité de l'Accord comme si elles étaient intégralement énoncées en annexe au présent Accord. Les Parties reconnaissent que les informations qui doivent être fournies dans les annexes des CCT du Responsable du traitement sont énoncées au <https://www.honeywell.com/us/en/company/data-privacy>. Chaque Partie mettra en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données Personnelles contre toute violation de la sécurité. En cas de conflit entre le présent Contrat et les CCT du Responsable du traitement, les CCT du Responsable du traitement prévaudront. Lorsque la loi applicable exige des modifications des CCT du Responsable du traitement, ces modifications seront réputées avoir été apportées sans autre action de la part des parties.
- d. Si Honeywell traite des Données Personnelles pour le compte de la société, l'accord de traitement des données (« **DPA** ») d'Honeywell au <https://www.honeywell.com/us/en/company/data-privacy> s'appliquera.

**12. Indemnisation de la propriété intellectuelle.** L'utilisateur s'engagera, à ses frais et au choix d'Honeywell, à défendre et à indemniser Honeywell et ses concédants de licence et fournisseurs de services contre toute réclamation, poursuite ou procédure d'un tiers, et à payer tout jugement définitif rendu par un tribunal compétent, ou tout montant de règlement raisonnable approuvé par écrit par Honeywell, découlant de toute réclamation intentée contre Honeywell par un tiers : (a) alléguant que l'utilisateur, ses sociétés affiliées, ou l'un de ses employés, agents ou sous-traitants, enfreint les droits d'auteur, de brevet, de marque ou de secret commercial de ce tiers, y compris en fournissant des Données d'entrée (y compris les Données d'entrée IA) ; (b) découlant de ou lié à l'accès ou à l'utilisation du Logiciel ou de Honeywell AI par l'un des Utilisateurs et ses sociétés affiliées ou l'un de ses employés, agents et sous-traitants ; (c) découlant de réclamations de tiers liées à la possession, au traitement ou à l'utilisation par Honeywell

des Données d'entrée (y compris les Données d'entrée d'IA) conformément au Contrat ; (d) l'utilisation de l'IA Honeywell par l'utilisateur pour une utilisation à haut risque ou une utilisation à risque inacceptable ; ou (e) le non-respect par l'utilisateur des conditions du présent Contrat.

- 13. Cybersécurité.** L'utilisateur déclare et garantit qu'il (i) utilisera des mesures de protection administratives, physiques et techniques commercialement raisonnables pour protéger ses systèmes, ses installations, ses opérations ou ses données ou suivra les normes de l'industrie ou d'autres pratiques de sécurité convenues d'un commun accord ; (ii) mettre à jour vers la dernière version du logiciel concerné et suivre la Documentation en vigueur pour celle-ci ; (iii) n'apporter aucune modification ou altération aux services, logiciels, SaaS ou matériels liés à la cybersécurité qu'Honeywell peut fournir sans l'autorisation écrite expresse de Honeywell ; (iv) désigner au moins 2 employés, cadres ou agents (la ou les « **Personne(s) de contact** ») qui répondront à tout événement et prendront les mesures recommandées pour atténuer les dommages causés au réseau de l'utilisateur ; (v) élaborer et adopter une ou plusieurs politiques écrites de gouvernance, de risque et de conformité, approuvées par un cadre supérieur ou le conseil d'administration de l'utilisateur (ou un comité approprié de celui-ci) ou un organe directeur équivalent, énonçant les politiques et procédures de l'utilisateur pour la protection de ses systèmes d'information et des informations non publiques stockées sur ces systèmes d'information (la « **Politique de cybersécurité** ») ; (vi) élaborer et adopter un plan d'intervention en cas d'incident écrit (« **IRP** ») qui est mis à l'épreuve et/ou mis en pratique au moyen d'évaluations fondées sur des scénarios clés sur une base au moins une fois par an ; et (vii) fournir à Honeywell des copies de la Politique de cybersécurité, de l'IRP et des plans de continuité des activités ou de reprise après sinistre de l'utilisateur à la demande de Honeywell.
- 14. Matériel de tiers et open source.** Certains composants du Logiciel peuvent incorporer des logiciels open source (« **OSS** »). Dans la mesure requise par les licences couvrant les logiciels libres, ces licences peuvent s'appliquer aux logiciels libres en lieu et place du présent contrat. Si une licence OSS exige qu'Honeywell fasse une offre de fourniture de code source ou d'informations connexes en relation avec cet OSS, cette offre est faite par la présente. Honeywell peut fournir des documents de tiers, y compris des logiciels, en relation avec le Logiciel (« **Éléments de tiers** ») qui peuvent être régis par des conditions différentes (« **Conditions de tiers** »). S'il n'y a pas de Conditions de tiers, l'utilisation de l'utilisateur sera (a) soumise aux mêmes conditions que le Logiciel et (b) uniquement en relation avec l'utilisation de ce Logiciel par l'utilisateur. L'utilisateur est seul responsable de la détermination, de l'obtention et du respect de toutes les conditions de tiers. Honeywell n'a aucune responsabilité et ne fait aucune déclaration ou garantie concernant (i) tout Matériel de tiers ou l'utilisation par l'utilisateur de Matériaux de tiers, et (ii) les Conditions de tiers ou le respect par l'utilisateur des Conditions de tiers. Tous les logiciels, services ou produits tiers utilisés par l'utilisateur en relation avec l'IA Honeywell sont soumis à leurs propres conditions, et Honeywell n'est pas responsable des logiciels, services ou produits tiers.
- 15. Compliance.**
- a. L'utilisateur et ses sociétés affiliées se conformeront à toutes les lois et réglementations applicables à l'accès et à l'utilisation du Logiciel. L'utilisateur reconnaît que : (a) Honeywell ne fournit pas de conseils juridiques concernant le respect des lois et réglementations relatives à l'utilisation du Logiciel, et (b) le Logiciel dispose de fonctionnalités qui pourraient être utilisées d'une manière non conforme aux lois et réglementations et l'utilisateur est seul responsable, et Honeywell n'a aucune responsabilité, de la conformité de l'utilisateur à la loi en ce qui concerne son utilisation du Logiciel. Dans la mesure où l'utilisateur ou l'utilisateur final autorisé de l'utilisateur sont des entités gouvernementales, le Logiciel et toute la Documentation associée sont des « logiciels informatiques commerciaux » et des « Documentations de logiciels informatiques commerciaux » et des « données restreintes » connexes fournis à l'utilisateur en vertu des « Droits limités » et des « Droits restreints » et uniquement en tant qu'articles finaux commerciaux. L'utilisateur et ses sociétés affiliées se conformeront et seront seuls responsables du respect de toutes les lois et réglementations relatives à l'exportation, à l'importation, aux sanctions économiques et anti-boycott, réglementées par les États-Unis, toute localité en dehors des États-Unis où l'utilisateur exerce ses activités et, le cas échéant, le Royaume-Uni, l'Union européenne et ses États membres, les Nations Unies (« **Lois sur les sanctions** ») liés à l'accès ou à l'utilisation du Logiciel par l'utilisateur. L'utilisateur déclare et garantit qu'aucun des Utilisateurs ou de ses administrateurs, employés, sous-traitants, agents, partenaires bancaires, sociétés affiliées ou utilisateurs (a) n'est une personne physique ou morale nommée sur les listes des entités identifiées sur les listes de parties restreintes des Lois sur les sanctions applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloqués des États-Unis et la liste d'identification des sanctions sectorielles de l'OFAC ; (b) organisés en vertu des lois d'une juridiction ou résidant habituellement dans des juridictions soumises à des sanctions globales ; ou (c) sont détenues ou contrôlées, directement ou indirectement, à 50 % ou plus au total, par une ou plusieurs personnes décrites aux alinéas (a) ou (b) (collectivement, les « **Personnes sanctionnées** »). Ni l'utilisateur ni ses sociétés affiliées (i) ne permettront aux Personnes sanctionnées d'utiliser, d'accéder ou de bénéficier directement ou indirectement du Logiciel, (ii) ne s'engageront ou ne faciliteront des activités directement ou indirectement liées à des utilisations finales restreintes par les Lois sur les sanctions, ou (iii) n'exporteront, réexporteront ou transféreront autrement le Logiciel à toute fin interdite par les Lois sur les sanctions. L'utilisateur ne soumettra pas au Logiciel des données soumises à la réglementation américaine sur le trafic international d'armes ou à d'autres lois sur les sanctions. La violation de la présente section par l'utilisateur constituera une violation substantielle.
- b. Chaque Partie doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, la Foreign Corrupt Practices Act (« **FCPA** ») des États-Unis et la Bribery Act of 2010 du Royaume-Uni. Les Parties déclarent et garantissent qu'elles sont actuellement en conformité avec les lois anti-corruption et anti-corruption et qu'elles le resteront et qu'elles n'autoriseront pas, n'offriront pas ou n'effectueront pas de paiements, directement ou indirectement, à toute autorité gouvernementale qui pourrait entraîner une violation du FCPA ou des restrictions ou interdictions établies. L'utilisateur

s'engage à tenir des livres et des registres exacts pour démontrer la conformité aux exigences de conformité de la présente section. Honeywell, à ses frais, peut auditer l'Utilisateur pour déterminer la conformité à ces dispositions sur un préavis écrit d'au moins trente (30) jours, et l'Utilisateur fournira une assistance raisonnable à Honeywell pour mener à bien cet audit. Le non-respect de cette disposition par l'Utilisateur sera considéré comme une violation substantielle de l'Accord. L'Utilisateur ne soumettra au Logiciel aucune donnée soumise aux Lois sur les sanctions.

- c. Honeywell obtiendra la licence d'exportation lorsqu'elle sera l'exportateur officiel. L'Utilisateur doit obtenir, à ses propres frais, toutes les autorisations d'importation nécessaires et toute licence d'exportation ou de réexportation ultérieure, ou toute autre approbation requise pour le Logiciel acheté, livré, concédé sous licence ou reçu de Honeywell. Les Parties conviennent que les informations techniques ou les technologies (c'est-à-dire les informations contrôlées à l'exportation) soumises aux Lois sur les sanctions ne doivent pas être divulguées, transférées ou exportées, y compris à une société affiliée, à un employé étranger, à un fournisseur ou à un fournisseur de niveau inférieur, quel que soit l'endroit, sans une autorisation d'exportation valide ou toute autre approbation écrite du gouvernement.
- d. L'utilisateur informera immédiatement Honeywell par écrit des violations réelles ou raisonnablement suspectées de la présente section. Honeywell se réserve le droit de suspendre ou de résilier le Contrat ou toute commande (ou une partie de celle-ci) ou de prendre d'autres mesures raisonnablement nécessaires pour assurer le plein respect de toutes les lois, y compris les Lois sur les sanctions, sans que Honeywell n'encourt aucune responsabilité.

**16. Durée, suspension.** Sauf accord contraire dans un écrit signé par les représentants autorisés des parties, le présent contrat entre en vigueur à la première des dates suivantes : lorsque le représentant autorisé de l'utilisateur clique sur « Accepter » (ou une condition similaire) ou télécharge, installe ou accède au logiciel et reste en vigueur jusqu'à ce que l'utilisateur cesse d'utiliser le logiciel, qu'Honeywell résilie le présent EULA et que l'accès au logiciel expire, ou que la durée de la licence d'abonnement au logiciel de l'utilisateur expire. La partie non fautive peut résilier le présent accord ou toute ordonnance si l'autre partie enfreint substantiellement et ne corrige pas la situation dans les 30 jours suivant la réception d'un avis écrit. Honeywell se réserve le droit de suspendre l'exécution du contrat ou de résilier le présent contrat ou toute commande sur préavis écrit si Honeywell estime que l'exécution de l'action d'Honeywell peut enfreindre la loi et/ou entraîner un risque pour la sécurité ou la santé, ou si l'utilisateur est insolvable, s'il y a un changement défavorable de la solvabilité de l'utilisateur ou une tentative d'obtenir une protection contre les créanciers ou des opérations de liquidation, L'Utilisateur ne paie aucune des factures en souffrance non contestées d'Honeywell malgré la lettre de mise en demeure d'Honeywell et un délai raisonnable de recours, L'Utilisateur viole la loi dans l'exécution du présent Contrat, ou cède le présent Contrat sans le consentement d'Honeywell. À la résiliation ou à l'expiration : (a) l'utilisateur doit payer tous les montants dus ; et (b) sur demande, retourner ou détruire toutes les Informations confidentielles et les certifier par écrit ; à l'exception des copies de sauvegarde générées automatiquement, des données anonymisées ou si elles sont conservées à des fins légales.

**17. Fonction de désactivation automatique.** L'Utilisateur reconnaît et accepte que le Logiciel peut contenir une fonction de désactivation urgente (« **Dispositif de désactivation** ») qui désactivera automatiquement le Logiciel à la résiliation du présent EULA. L'utilisateur s'engage à ne pas altérer, désactiver ou tenter de contourner la fonction de désactivation de l'appareil. L'utilisateur comprend que la fonction de désactivation du dispositif fait partie intégrante de l'application de la condition applicable de la licence pour le logiciel et convient que Honeywell ne sera pas responsable de toute perte ou de tout dommage pouvant résulter de la désactivation du logiciel à la suite de la fonction de désactivation du périphérique.

**18. Garantie et exclusion de garantie.**

- a. Honeywell garantit qu'à compter de la date de livraison par Honeywell, le Logiciel fonctionnera matériellement conformément à la Documentation applicable d'Honeywell alors en vigueur. Si l'Utilisateur documente et informe Honeywell par écrit que le Logiciel ne répond pas à cette garantie, Honeywell s'engage à ses frais à : (i) corriger le défaut ou l'erreur du Logiciel ; (ii) mettre à la disposition de l'Utilisateur un logiciel de remplacement satisfaisant ; ou (iii) si rien de ce qui précède n'est, de l'avis d'Honeywell, commercialement raisonnable, rembourser à l'Utilisateur, directement ou par l'intermédiaire d'un Prestataire, le cas échéant, tous les paiements effectués à titre de frais de licence pour ce Logiciel après que l'Utilisateur a certifié par écrit qu'il a retourné ou supprimé toutes les copies du Logiciel en sa possession. Ce qui précède énonce l'entière responsabilité d'Honeywell et le seul et unique recours de l'Utilisateur en cas de non-respect des garanties du Logiciel dans la présente section.
- b. SAUF INDICATION EXPRESSE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET « TEL QUE DISPONIBLE ». HONEYWELL N'EST PAS RESPONSABLE DE L'UTILISATION DU LOGICIEL PAR L'UTILISATEUR (OU LES UTILISATEURS FINAUX AUTORISÉS DE L'UTILISATEUR), OU DE L'UTILISATION OU DE L'INTERPRÉTATION DE LEURS RÉSULTATS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, HONEYWELL DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES CONDITIONS, GARANTIES ET DÉCLARATIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES CONCERNANT LE LOGICIEL, Y COMPRIS LES GARANTIES D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE ET D'ADÉQUATION À L'USAGE. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, HONEYWELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL RÉPONDRA AUX EXIGENCES DE L'UTILISATEUR, FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION OU SERA EXEMPT D'ERREURS OU QUE LE LOGICIEL DE CYBERSÉCURITÉ EMPÊCHERA OU ATTÉNUERA TOUT ACTE OU TENTATIVE DE PERTURBER, D'UTILISER À MAUVAIS ESCIENT OU D'OBTENIR UN ACCÈS NON AUTORISÉ À TOUT SYSTÈME OU À TOUTE INSTALLATION OU OPÉRATION ÉLECTRONIQUE

QUI ENTRAÎNE UNE PERTE, UNE ALTÉRATION OU UNE DIVULGATION DE DONNÉES, TEMPS D'ARRÊT OU DÉGRADATION DU SYSTÈME OU PERTE DE FONCTIONNEMENT OU DE SERVICES LIÉS AU LOGICIEL DE CYBERSÉCURITÉ. L'UTILISATEUR RECONNAÎT QUE LE LOGICIEL N'EST PAS DESTINÉ OU ADAPTÉ À UNE UTILISATION DANS DES SITUATIONS OU DES ENVIRONNEMENTS OÙ LA DÉFAILLANCE OU LES RETARDS DANS LE TEMPS, OU LES ERREURS OU INEXACTITUDES DANS CES RÉSULTATS, DONNÉES OU INFORMATIONS POURRAIENT ENTRAÎNER DES BLESSURES, UNE MALADIE, LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES, UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU DE GRAVES DOMMAGES PHYSIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX.

- c. HONEYWELL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT PROBLÈME, LATENCE, INDISPONIBILITÉ, RETARD OU INCIDENT DE SÉCURITÉ DÉCOULANT DE OU LIÉ À : (A) DES CONDITIONS OU DES ÉVÉNEMENTS RAISONNABLEMENT INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DE HONEYWELL ; (B) CYBERATTAQUE ; (C) L'INTERNET PUBLIC ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION ; (C) LES DONNÉES, LES LOGICIELS, LE MATÉRIEL, LES SERVICES, LES MACHINES VIRTUELLES, LES TÉLÉCOMMUNICATIONS, L'INFRASTRUCTURE OU L'ÉQUIPEMENT DE RÉSEAU NON FOURNIS PAR HONEYWELL, OU LES ACTES OU OMISSIONS DE TIERS QUE L'UTILISATEUR CONSERVE ; (E) LA NÉGLIGENCE OU L'INCAPACITÉ DE L'UTILISATEUR OU DE L'UTILISATEUR FINAL AUTORISÉ À UTILISER LA DERNIÈRE VERSION DU LOGICIEL OU À SUIVRE LA DOCUMENTATION ; (F) MODIFICATIONS OU ALTÉRATIONS NON APPORTÉES PAR HONEYWELL ; (G) LA PERTE OU LA CORRUPTION DE DONNÉES ; (H) ACCÈS NON AUTORISÉ VIA LES IDENTIFIANTS DE L'UTILISATEUR ; OU (I) L'INCAPACITÉ DE L'UTILISATEUR À UTILISER DES MESURES DE PROTECTION ADMINISTRATIVES, PHYSIQUES ET TECHNIQUES COMMERCIALEMENT RAISONNABLES POUR PROTÉGER LES SYSTÈMES OU LES DONNÉES DE L'UTILISATEUR OU À SUIVRE LES PRATIQUES DE SÉCURITÉ STANDARD DE L'INDUSTRIE.
- d. LES EXCLUSIONS DE GARANTIE DU CONTRAT S'APPLIQUENT À L'IA ET AUX FONCTIONNALITÉS D'HONEYWELL, Y COMPRIS TOUTES LES SORTIES. EN OUTRE, HONEYWELL N'EST PAS RESPONSABLE DE L'UTILISATION DE L'IA HONEYWELL PAR L'UTILISATEUR (OU LES UTILISATEURS FINAUX AUTORISÉS DE L'UTILISATEUR), NI DE L'UTILISATION OU DE L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS, DES RÉSULTATS OU DES EXTRANTS. HONEYWELL NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS OBTENUS LORS DE L'UTILISATION DES FONCTIONNALITÉS HONEYWELL AI OU À L'EXACTITUDE OU À L'ADÉQUATION AUX BESOINS DE L'UTILISATEUR DE TOUTE INFORMATION (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES MATÉRIAUX, LES CONCEPTIONS, LES FLUX DE TRAVAIL/PROCESSUS, LES INSTRUCTIONS DE TRAVAIL OU D'AUTRES DONNÉES) OBTENUES PAR LE BIAS DES FONCTIONNALITÉS HONEYWELL AI, OU QUE L'IA ET LES FONCTIONNALITÉS HONEYWELL FONCTIONNERONT CONJOINTEMENT AVEC TOUT AUTRE LOGICIEL OU ÉQUIPEMENT PARTICULIER. L'UTILISATEUR COMPREND ET ACCEPTE QUE TOUTE INFORMATION OBTENUE PAR L'UTILISATION DES FONCTIONNALITÉS D'HONEYWELL AI EST À SES PROPRES RISQUES. L'UTILISATEUR NE DOIT PAS SE FIER À DES AFFIRMATIONS FACTUELLES DANS LES SORTIES SANS VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DES FAITS, ET L'UTILISATEUR NE DOIT PAS SE FIER AUX CONCEPTIONS, AUX FLUX DE TRAVAIL/PROCESSUS OU AUX INSTRUCTIONS DE TRAVAIL DANS LES SORTIES SANS UN EXAMEN INDÉPENDANT DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE L'ADÉQUATION AUX BESOINS DE L'UTILISATEUR. AUCUNE INFORMATION, SUGGESTION OU SORTIE OBTENUE PAR L'UTILISATEUR À PARTIR DE L'IA HONEYWELL OU PAR LE BIAS DES FONCTIONNALITÉS DE L'IA HONEYWELL NE CRÉERA DE GARANTIE NON EXPRESSÉMENT ÉNONCÉE DANS LES PRÉSENTES. EN OUTRE, L'UTILISATEUR RECONNAÎT QUE HONEYWELL N'A AUCUNE OBLIGATION DE FOURNIR UNE QUELCONQUE FORME DE CYBERSÉCURITÉ OU DE PROTECTION DES DONNÉES RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'IA ET DES FONCTIONNALITÉS HONEYWELL. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, HONEYWELL NE GARANTIT PAS QUE L'IA HONEYWELL (OU LES INFORMATIONS OU RÉSULTATS FOURNIS PAR L'IA HONEYWELL) RÉPONDRA AUX EXIGENCES DE L'UTILISATEUR, FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION, SERA EXACTE, COMPLÈTE OU EXEMPTÉ D'ERREURS OU GÉNÉRERA DES RÉSULTATS OU DES RÉSULTATS SPÉCIFIQUES.
- e. En cas de non-conformité d'Honeywell à une garantie applicable à une application mobile iOS, l'utilisateur peut en informer Apple, qui remboursera le prix d'achat de l'application mobile, le cas échéant. Toutefois, ce remboursement sera limité uniquement au prix d'achat payé à Apple pour l'application mobile. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, APPLE N'AURA AUCUNE AUTRE OBLIGATION DE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EN CE QUI CONCERNE (A) L'APPLICATION MOBILE ET (B) TOUTE AUTRE RÉCLAMATION, PERTE, RESPONSABILITÉ, DOMMAGE, COÛT OU DÉPENSE ATTRIBUABLE À UN DÉFAUT DE CONFORMITÉ À UNE GARANTIE. Pour les applications mobiles Android, GOOGLE DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE ET CONDITION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

## **19. Limitation de responsabilité.**

- a. SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LE PRÉSENT CONTRAT OU POUR LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DE L'UTILISATEUR, AUCUNE DES PARTIES NE SERA RESPONSABLE (A) DE LA PERTE DE BÉNÉFICES, DE REVENUS, DE CLIENTÈLE, D'OPPORTUNITÉS OU D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES, DE LA PERTE OU DE LA CORRUPTION DE DONNÉES OU DE LA PERTE D'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ ; OU (B) DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU EN RELATION AVEC CELUI-CI.
- b. SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LE PRÉSENT CONTRAT OU POUR LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DE L'UTILISATEUR OU POUR LES EXCLUSIONS (TELLES QUE DÉFINIES CI-DESSOUS), LA RESPONSABILITÉ

CUMULATIVE ET GLOBALE DE CHAQUE PARTIE DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU LIÉE À CELUI-CI SERA LIMITÉE AUX DOMMAGES DIRECTS D'UN MONTANT ÉGAL AU PLUS ÉLEVÉ DES MONTANTS SUIVANTS : (A) LES MONTANTS TOTAUX PAYÉS POUR LE LOGICIEL QUI A DONNÉ LIEU À LA RESPONSABILITÉ AU COURS DES 6 MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LE PREMIER ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION ET ( B ) 50 000 EUROS. TOUTES LES RÉCLAMATIONS QU'UNE PARTIE PEUT AVOIR SERONT REGROUPÉES, ET LES RÉCLAMATIONS MULTIPLES N'AUGMENTERONT PAS LA LIMITE CI-DESSUS. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, LA RESPONSABILITÉ D'HONEYWELL EN VERTU DES DROITS D'ÉVALUATION, DE BÊTA OU D'ESSAI EST LIMITÉE À 1 000 EUROS. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS S'APPLIQUERONT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI À TOUT DOMMAGE OU AUTRE RESPONSABILITÉ, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ, ET MÊME SI LA PARTIE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE LA RESPONSABILITÉ OU SI LA RESPONSABILITÉ EST AUTREMENT PRÉVISIBLE, ET INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE LES RECOURS LIMITÉS PRÉVUS DANS LE PRÉSENT ACCORD N'ATTEIGNENT PAS LEUR OBJECTIF ESSENTIEL.

- c. Les « exclusions » sont : (i) la fraude ou la faute intentionnelle d'une Partie ; (ii) la violation par une Partie des obligations de confidentialité (sauf en ce qui concerne les Données à caractère personnel, les Données d'entrée (y compris les Données d'entrée d'IA) (si elles sont référencées dans le présent Accord) ; (iii) l'article 12 (Indemnisation de la propriété intellectuelle) et l'article 15 (Conformité) ; iv) l'atteinte, le détournement ou la violation par une Partie, ses sociétés affiliées ou leurs utilisateurs des droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie ou de ses sociétés affiliées ; ou (v) la violation par l'Utilisateur de toute licence de Logiciel, de tout droit d'utilisation ou de toute condition d'utilisation acceptable.

**20. Consentement aux communications électroniques et à la sollicitation.** Dans la mesure où le Logiciel nécessite le téléchargement d'une Application mobile, l'Utilisateur autorise Honeywell à envoyer (y compris par e-mail et notifications push) des informations concernant le Logiciel, telles que : (a) des avis sur l'utilisation du Logiciel par l'Utilisateur (et de l'Application mobile, y compris les avis de violation d'utilisation ; (b) les mises à jour du Logiciel et de l'Application mobile et les nouvelles fonctionnalités ou produits ; et (c) des informations et des documents promotionnels concernant les produits et services d'Honeywell. L'Utilisateur et ses Utilisateurs finaux autorisés peuvent consulter les paramètres de notification du compte et ajuster les préférences de messagerie, y compris l'inscription à des messages supplémentaires ou le désabonnement à certains messages via la section « Notifications poussées » des paramètres de l'Application mobile.

**21. Droit applicable.** Toutes les questions ou tous les litiges découlant du présent EULA et de son interprétation ou de son application (y compris sa violation, sa validité et sa résiliation), ainsi que de la relation, des droits et des responsabilités des Parties s'y rapportant, qu'ils découlent d'un contrat ou autrement (« **Litige** »), seront régis par la loi belge sans donner effet à toute disposition ou règle de choix ou de conflit de lois qui entraînerait l'application des lois d'une juridiction autre que les lois de la Belgique. Honeywell et l'utilisateur conviennent expressément d'exclure du présent EULA la loi uniforme sur les transactions informatiques et la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, 1980, et tout successeur de celles-ci. Les Parties conviennent que les tribunaux francophones de Bruxelles seront le lieu unique et exclusif de tout Litige, et les Parties consentent et se soumettent par la présente à la juridiction compétente pour ce lieu. Les Parties renoncent irrévocablement et inconditionnellement à toute objection quant au lieu d'un Litige devant ce tribunal et renoncent irrévocablement à ne pas plaider ou réclamer devant un tel tribunal qu'un Litige a été porté devant un forum inapproprié.

**22. Plateformes tierces; Tiers bénéficiaires.**

- a. Si l'Utilisateur accède et utilise le Logiciel via une Application mobile à partir d'un magasin d'applications tiers (par exemple, Apple, Samsung ou autre) ou via une plate-forme basée sur le cloud (par exemple, Microsoft Azure Cloud, AWS Cloud ou tout autre environnement cloud) (chacun, une « **Plate-forme tierce** »), le présent EULA est uniquement entre Honeywell et l'Utilisateur, et toute Plate-forme tierce qui fournit l'accès au Logiciel ou à l'Application mobile peut avoir des conditions générales distinctes auxquelles l'Utilisateur peut être tenu de se conformer d'accepter pour accéder à l'application mobile. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, Honeywell n'aura aucune garantie, assistance ou autre obligation de quelque nature que ce soit à l'égard d'une Plateforme tierce, si ce n'est de confirmer si l'Utilisateur doit être autorisé à accéder au Logiciel via cette Plateforme tierce. L'Utilisateur reconnaît et accepte en outre que Honeywell n'aura aucune responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de toute Plateforme tierce.
- b. Si l'Utilisateur accède au Logiciel et l'utilise via une Application mobile sur un appareil Apple (par exemple, un iPhone, un iPad, un iPod Touch) (un tel appareil, un « **Appareil Apple** »), le présent EULA est uniquement entre Honeywell et l'Utilisateur, et Apple n'est ni partie au présent EULA ni responsable du Logiciel ou de tout support de celui-ci. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, Apple ne sera pas responsable de l'enquête, de la défense, du règlement ou de la décharge de toute réclamation pour violation de la propriété intellectuelle d'un tiers liée au Logiciel, à l'Application mobile ou à l'utilisation de ceux-ci. L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'Apple et les filiales d'Apple sont des tiers bénéficiaires du présent EULA, et que, dès l'acceptation par l'Utilisateur des termes et conditions du présent EULA, Apple aura le droit (et sera réputée avoir accepté le droit) de faire appliquer le présent EULA à l'encontre de l'Utilisateur en tant que tiers bénéficiaire.
- c. Si l'Utilisateur accède au Logiciel et l'utilise via une Application mobile, cette Application mobile n'est disponible que pour les appareils pris en charge et peut ne pas fonctionner sur tous les appareils. Il est de la seule responsabilité de l'Utilisateur ou de l'appareil de son Utilisateur final autorisé de déterminer si l'appareil est pris en charge ou compatible pour l'utilisation de l'Application



mobile, et le téléchargement de l'Application mobile se fait aux risques et périls de l'Utilisateur ou de l'Utilisateur final autorisé. Honeywell ne déclare ni ne garantit que l'application mobile et tout appareil sont compatibles ou que l'application mobile fonctionnera sur n'importe quel appareil.

- 23. Divers.** Le présent EULA et les droits accordés par les présentes ne sont ni cessibles ni transférables par l'utilisateur. Honeywell peut céder ou transférer le présent EULA ou tout droit y afférent avec ou sans préavis à l'utilisateur. Le EULA énonce l'intégralité de l'accord concernant la licence de l'Utilisateur du Logiciel, remplaçant tous les accords ou propositions écrits et verbaux antérieurs ou contemporains et ne peut être modifié que par l'accord écrit des deux parties. Les dispositions inapplicables seront réformées pour permettre l'applicabilité avec un maximum d'effet à l'intention initiale. La renonciation à une violation n'est pas une renonciation à d'autres violations ou à des violations ultérieures. Les Parties sont des entrepreneurs indépendants de l'autre. Si le contrat écrit d'Honeywell avec ces parties l'exige, certains de ses concédants de licence peuvent être des tiers bénéficiaires du présent EULA.